

M. Robichaud: Il a brisé la glace, comme mon collègue le dit. Même s'il a brisé la glace, je suis sûr que les Inuits, les habitants de ce coin de pays, ont vraiment été menacés, parce que pour eux, cette glace, c'est l'habitat d'une faune de laquelle ils dépendent.

Alors je disais que tout ce que ce brise-glace a fait, il a laissé une trace dans la glace qui maintenant est probablement complètement disparue. Mais n'empêche que les Américains avaient entrepris cette démarche sans même nous consulter! Et nous n'avions pas réagi suffisamment pour les empêcher de venir violer notre territoire. Parce que je crois vraiment qu'il y a eu violation de notre territoire. Et pour moi c'est important, que ce soit dans le Nord, que ce soit dans l'Est, dans l'Ouest ou dans le Sud. Il faut que nous les Canadiens nous essayions par tous les moyens de protéger cette souveraineté.

Et bien sûr lorsque je dis que la souveraineté est menacée, on ne verra pas de chars d'assaut aux frontières du Canada ou de soldats qui arrivent pour nous conquérir. Bien sûr que non. Je pense que les Américains nous respectent quand même assez pour que des choses comme cela ne nous arrivent pas. Mais il faut absolument que comme Canadiens nous leur fassions comprendre que nous avons un territoire qui a des limites, qui a des frontières et qu'ils doivent respecter ces frontières.

Madame la Présidente, certains députés pourraient peut-être dire qu'il ne faut pas ériger de clôture entre nous et nos voisins du Sud.

Bien sûr, madame la Présidente, il ne faut pas offusquer nos amis du Sud non plus. Mais j'aimerais par contre dire que les bonnes clôtures font les bons voisins. Cela évite bien des disputes et bien sûr une clôture n'est seulement aussi bonne que les voisins qui la partagent. Il faut qu'il y ait un respect mutuel de cette ligne qui sépare les deux propriétés, et dans ce cas-ci, les deux pays.

Alors, madame la Présidente, c'est pour cela que je vous disais que j'étais un peu offusqué qu'on veuille me faire voter tout de suite sur ce projet de loi qui pour moi a beaucoup d'importance. Mais si je m'éloigne un peu de cette notion de souveraineté que je pense très importante, je me transporte au Nouveau-Brunswick dans les provinces Maritimes. Et dans ce cas-ci, on peut dire que ce projet de loi est extrêmement injuste envers l'industrie du bois d'oeuvre des provinces Maritimes. Parce que voyez-vous dans notre coin de pays, l'industrie du bois d'oeuvre doit payer des frais de coupe qui sont de beaucoup supérieurs à ceux des provinces qui sont nommées dans le coup supérieur, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec. On paie jusqu'à huit fois plus chez nous qu'ailleurs. Et sur les quelque 130 compagnies qui oeuvrent dans ce secteur, cinq de notre région ont été exclues de cette taxe d'exportation.

Bien sûr, c'est bon pour ceux qui ont profité de cette exclusion, mais c'est très mauvais pour ceux qui ne peuvent pas être exempts de cette taxe. Alors il y a 125 industries et la plupart de ces dernières qui font vivre des villages entiers vont être frappées par cette taxe injuste, et très injuste. Il semble que dans ce cas-ci notre région a été complètement oubliée et nous avons beaucoup de difficulté à comprendre comment il se fait qu'on nous ait oubliés, parce que, madame la Présidente, vous

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

savez bien que le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) vient du Nouveau-Brunswick. Et c'est triste mais, par contre, si les représentants du *Maritime Lumber Bureau* disaient qu'ils croyaient jusqu'à la dernière minute qu'ils allaient être exclus et qu'ils ne comprenaient absolument pas pourquoi on ne les avait pas exclus, eh bien, pour moi c'est un peu plus simple. Parce que, madame la Présidente, dans ce cas-ci, le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew), comme je vous le disais, qui vient du Nouveau-Brunswick, a aussi choisi d'ignorer d'autres problèmes très sérieux, des problèmes comme celui des Ateliers du CN où nous allons perdre 1 000 emplois. D'autant plus, c'est aussi le même ministre, madame la Présidente, qui a ignoré nos producteurs d'arbres de Noël qui se sentent menacés et qui seront certainement menacés par les Américains si ceux-ci choisissent d'imposer un tarif compensatoire sur les arbres canadiens qui vont entrer aux États-Unis.

• (1610)

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler du projet de loi C-37. Je le fais parce que le débat risque maintenant de se terminer à cause d'une motion présentée l'autre jour par le secrétaire parlementaire de la ministre chargée du Commerce extérieur (M. McDerimid).

Plus tard pendant mon bref exposé, je parlerai de certaines des répercussions économiques de cette entente sur les producteurs de bois d'oeuvre et les emplois au Canada. Auparavant, je voudrais signaler qu'il existe dans ce cas-ci un processus bien établi aux États-Unis, en l'occurrence l'examen quasi judiciaire de la Commission américaine du commerce international. Jusqu'à ce que cette mesure nous soit présentée, le Canada considérait de fait cette procédure comme un examen quasi judiciaire qui ne pouvait faire l'objet d'aucune intervention politique. Pourtant, la ministre a donné comme raison précise à cette entente douteuse le fait qu'elle croyait que ce tribunal ne nous donnerait pas gain de cause. Nous avons cependant remporté une cause semblable en invoquant des arguments du même genre en 1983. Nous avons établi que la façon dont nous imposons des droits de coupe aux exploitants forestiers ne constituait pas une subvention à l'exportation de notre bois d'oeuvre aux États-Unis. Nous avons dû interjeter appel de la première décision, mais nous avons fini par avoir gain de cause.

Cette fois-ci, le gouvernement et certains de ses conseillers ont abandonné la partie. Leur raisonnement a été particulièrement bien expliqué par M. Peter Pearse, un économiste important dans le domaine de l'industrie primaire à l'Université de la Colombie-Britannique. Apparemment, il a beaucoup influé sur ceux qui ont conseillé la ministre. A un moment donné, il a déclaré que le gouvernement des États-Unis avait déjà imposé des droits provisoires et que le climat politique aux États-Unis avait changé du tout au tout depuis 1983.

Si seulement c'était à une procédure parajudiciaire que nous nous livrions auprès de la Commission du commerce international, le climat politique des États-Unis n'aurait rien à voir avec le genre de décisions prises à ce niveau. Il faut savoir si c'est sur le plan juridique ou non que nous intervenons. Les